



Années 2021-2024

PEZILLA-LA-RIVIERE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



Sommaire

| | | |
|--|-------|----|
| I- DONNÉES GÉNÉRALES | _____ | |
| 1 - Identification | | 2 |
| 2 - Périmètre et public | | 2 |
| 3 - Une politique éducative forte | | 3 |
| 4 - Fonctionnement et articulation des activités | | 4 |
| II- UN PROJET PARTAGÉ | _____ | |
| 1 - Les objectifs éducatifs | | 8 |
| 2 - Trois axes pour garantir la continuité éducative | | 8 |
| 3 - Quatre objectifs éducatifs | | 10 |
| III- LA MISE EN OEUVRE | _____ | |
| 1 - Organisation générale | | 14 |
| 2 - Les effectifs | | 14 |
| 3 - Les horaires | | 15 |
| IV- LE MERCREDI | _____ | |
| 1 - Les objectifs | | 16 |
| 2 - L'offre d'accueil | | 17 |
| V- L'ÉVALUATION | _____ | 18 |

I - Données générales

Ce Projet Éducatif De Territoire (PEDT) dont l'objectif principal est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant a été élaboré par les élus et services municipaux, en partenariat avec l'Education nationale et les parents d'élèves.

1 - IDENTIFICATION

Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE



31, bis avenue du Canigou
66370 PEZILLA LA RIVIERE
Tél. 04 68 92 00 10

Courriel : contact@mairie-pezilla-riviere.fr

Correspondant en charge du projet



PERNEL Fanny

Responsable péri et extrascolaire

31, bis avenue du Canigou
66370 PEZILLA LA RIVIERE

Tel : 07 85 89 82 44

Courriel : centredeloisirs@mairie-pezilla-riviere.fr



2 - PÉRIMÈTRE ET PUBLIC

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans.

Le périmètre concerné est celui de la commune de Pézilla-la-rivière

Population de Pézilla-la-Rivière : 3791 Habitants .

Part des moins de 15 ans : 20,5 % ⁽²⁾.

LES ÉCOLES

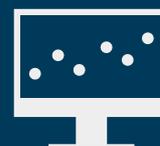
01

École primaire « Sarda Garriga »



02

École maternelle « Marie Mélliès »



20,5 %

de la population de
Pézilla-la-Rivière a
moins de 15 ans ⁽²⁾

⁽²⁾ Source INSEE 2018

3. Une politique éducative forte

« IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR EDUQUER UN ENFANT » dicton WALOF

Si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs. **C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville de Pézilla-la-Rivière s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs.**

La municipalité s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère avoir une part d'implication dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques publiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs locaux, et sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

L'éducation est ici considérée dans une acception globale, c'est à dire constituée par l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu, ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent au développement de la personne, du citoyen.

L'enjeu éducatif est donc de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité), fondatrices de l'action éducative publique, consciente, volontaire et finalisée. Le PEDT a pour but de penser les différents temps de la journée de l'enfant dans une perspective constructive et centrée sur son épanouissement.

Les actions de la ville de Pézilla-la-Rivière en direction des enfants se construisent au regard de 4 valeurs essentielles dans l'éducation : la citoyenneté, la continuité éducative, l'épanouissement personnel et la laïcité. Afin de rendre opérationnelles ces valeurs, il semble opportun de préciser que les actions de la commune se construisent d'après les principes suivants :

- Répondre aux difficultés et aux besoins des familles en termes de garde d'enfants.
- Respecter les rythmes de vie et les besoins de chacun.
- Offrir des loisirs de qualité aux enfants.
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie.
- Favoriser la rencontre et le partage.

4. Fonctionnement et articulation des activités

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en lien avec ses partenaires.

- **Les interventions sur le temps scolaire**

Pézilla-la-Rivière dispose également d'une spécificité locale depuis de nombreuses années. Il s'agit des interventions sur le temps scolaire qui reposent notamment sur un partenariat entre l'éducation nationale et la commune.

- **La médiathèque**

Chaque classe des écoles maternelle et élémentaire est accueillie au sein de la médiathèque municipale « *Ramon LLULL* », sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable et les animateurs de la section jeunesse de la médiathèque municipale. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres. Des animations spécifiques sont également organisées pour les scolaires.

- **Le soutien de la commune aux activités scolaires**

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : agents d'entretien, ATSEM.
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas dans une cuisine centrale avec 6 agents dédiés, produits bio et circuits courts.
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, de littérature, matériel pour travaux manuels...
- Le versement de subventions annuelles (projets, sorties pédagogiques ...).

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants. En septembre 2021, chaque classe de l'école élémentaire a été dotée d'un tableau numérique interactif nouvelle génération (ENI) – Une opération financée à 50 % par l'Etat.
- La mise à disposition d'une ATSEM par classe à l'école maternelle.

- **Le périscolaire**

7h30-8h20 : Accueil des enfants et des familles

Des activités sont proposées en fonction des envies et de la disponibilité des enfants. Durant ce temps d'accueil, les enfants apprécient aussi les moments de liberté et de créativité. L'accueil du matin a pour objectif de faire la transition entre la maison et l'école.

12h00-13h50 : La pause méridienne s'articule autour des temps de repas et d'animations.

Les enfants sont répartis en groupe. A l'heure actuelle, les groupes sont constitués en fonction du protocole sanitaire en vigueur afin de limiter le brassage.

Afin de favoriser l'éveil, l'épanouissement, la découverte et l'ouverture sur l'extérieur, les animateurs/intervenants proposent chaque jour des animations différentes : jeux sportifs, activités manuelles, relaxation/yoga, découverte de la culture urbaine, expression corporelle...

L'objectif premier des animateurs est de respecter le rythme de l'enfant. Il faut garder à l'esprit que les enfants sortent d'une matinée d'école parfois intense et qu'ils y retournent l'après-midi. Il est donc nécessaire d'être attentifs aux besoins des enfants et de leurs envies.

16h30-18h30 : Accueil des familles, c'est un temps d'échange lors duquel l'animateur fait le lien avec la journée scolaire.

Les animateurs proposent différentes activités

- **L'accueil du mercredi**

Le mercredi est un temps de pause dans une semaine rythmée par l'école. Il est un temps de détente et de partage. L'enfant doit être en mesure de souffler, de se reposer, avoir son espace privé si besoin ou profiter de ses camarades. Ce dernier point est d'autant plus important dans le contexte sanitaire actuel.

Afin de créer du lien entre les activités périscolaires de la semaine et du mercredi, la commune souhaite développer un plan mercredi. Ce volet sera approfondi ultérieurement.

- **Les activités extra-scolaires**

L'accueil de loisirs donne la possibilité de vivre des temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de loisirs participe à l'éducation des enfants et leur offre la possibilité de s'approprier un environnement, des expériences.

3ème pôle dans la vie de l'enfant aux côtés de la famille et de l'école, l'accueil de loisirs permet de prendre des responsabilités, de construire des relations différentes, et de découvrir d'autres horizons.

Il s'agit pour chaque enfant de favoriser sa créativité, sa prise de responsabilité avec la pratique d'activité de qualité et de développer son autonomie par l'acquisition de repères dans un paysage complexifié et d'affirmer son esprit critique.

- **Impliquer l'enfant dans une dynamique citoyenne**

Parce que l'enfant d'aujourd'hui sera l'adulte de demain, la question de la construction de l'individu et du citoyen prend une part importante dans les missions de services publics de notre commune.

- *La citoyenneté « vivre dans la cité »*: c'est l'apprentissage de la vie en société, la connaissance et le respect de l'autre et de l'environnement et la création de liens de solidarité.
- *Le respect* : c'est le droit à la différence, à la parole et à la participation. Ce droit donné à l'enfant lui permet de se sentir acteur de la collectivité.

- **L'ALSH, un lieu ouvert sur le monde**

L'accompagnement de l'enfant représente, pour nous, une des plus belles facettes de notre métier. C'est être là quand l'enfant découvre, apprend, se trompe et s'émerveille. S'il s'agit de se faire guide parfois, il est aussi question d'offrir à l'enfant la possibilité de vivre des moments extraordinaires...

Il nous importe que l'enfant s'amuse et prenne conscience du monde dans lequel il évolue.

- **L'ALSH une dimension environnementale**

« La terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent. »

Proverbe Indien

L'éducation à l'environnement participe à la compréhension que tout est lié. Du repas, au compostage, en passant par le recyclage (inclus le matériel des activités), l'enfant est amené à découvrir l'aspect cyclique du monde qui nous entoure, à découvrir qu'il fait parti d'un tout. L'environnement ne se limite pas à la faune et la flore, il est également urbain, humain. Ainsi découvrir son environnement, se l'approprier, c'est mieux se connaître.

II – Un projet partagé

1. Les objectifs éducatifs

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet. Il paraît également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment.

2. Trois axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous

Le projet éducatif de la commune vise avant tout à garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous. Pour cela il est nécessaire d'assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs.

Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Comment ? Du fait que l'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les animateurs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge. Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation

possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Cette coopération entre acteurs est organisée dans le cadre des structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT, structures qui seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

Comment ? Par la mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent, doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires.

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. C'est dans ce cadre qu'une « Fête de la Jeunesse » est organisée en fin d'année scolaire ; une manifestation très appréciée des parents.

Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles.

Comment ? Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la commune en faveur de la coéducation permettent d'atteindre cet objectif. Les enfants de maternelle sont accueillis dans les meilleures conditions possibles, avec la mise à disposition par la commune d'une ATSEM par classe.

Enfin, les investissements récents ou prévus pour permettre aux écoles de bénéficier de connexions internet de qualité et de tableaux numériques dans chaque classe améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles et permettent la mutation vers l'école numérique.

3. Quatre objectifs éducatifs communs et partagés

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les 4 orientations suivantes :

1. Prendre en compte les enjeux environnementaux

Le rapport à la nature est à l'opposé des schémas contemporains de consommation primée par l'immédiateté de la réponse au désir personnel. Faire pousser des radis ou vouloir observer un animal dans son milieu naturel sont des activités qui vont demander à l'enfant d'être patient, de s'inscrire dans le temps.

Le résultat de l'implication de l'enfant dans une activité autour de l'environnement n'est pas nécessairement un gain visible mais constitue le fruit d'une expérience vécue. Faire réfléchir sur la non-immédiateté pour éveiller la curiosité et la persévérance, rebondir sur la frustration vécue par l'enfant pour mettre en perspective le cycle naturel et l'impact de l'homme, vivre la frustration pour apprendre à se positionner en tant qu'acteur responsable de la biosphère sont autant d'axes de sensibilisation que portent les différents acteurs dans ces actions simples du quotidien.

Faire vivre des principes éducatifs qui permettront à l'enfant d'expérimenter un rapport sensoriel et physique avec son environnement naturel proche seront des pratiques qui participeront, entre autres, à la connaissance de soi et la gestion des émotions tout en initiant l'ouverture de ses représentations du monde.

La loi de refondation de l'École de 2013 fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation. Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

Objectifs opérationnels

- ✚ Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable
- ✚ Initier à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets
- ✚ Créer un jardin potager
- ✚ Sensibiliser au monde maritime

2. Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

Les activités artistiques, culturelles ou créatives amènent l'enfant à construire, créer, exprimer ses pensées, partager une opinion dans le respect de l'autre. S'exprimer et échanger sur des réalisations permet de développer des aptitudes : avoir conscience de soi, avoir de l'empathie pour les autres, etc.

Les activités qui convoquent l'expression corporelle amènent à conscientiser son corps, à s'exprimer à travers son corps.

L'ouverture culturelle induite par la découverte d'un artiste et de son œuvre peuvent permettre à l'enfant ou au jeune d'exprimer ses goûts. Mieux exprimer ses goûts, c'est mieux se connaître et comprendre aussi que les autres peuvent avoir des goûts différents.

L'expression théâtrale va, quant à elle, permettre de s'approprier les émotions en les jouant, permettre de les comprendre et de savoir les reconnaître. D'autre part, le théâtre peut permettre de développer un travail sur le langage, sur la communication verbale et non verbale.

Pour toutes ces raisons, la Culture est un puissant vecteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale ; elle est une ressource indéniable en matière éducative et en ce sens un véritable investissement pour l'avenir. L'objectif des acteurs dans le cadre de ce projet éducatif est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants pézillanais, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires,

cantine scolaire..), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux, et par des aides financières aux familles les plus en difficulté.

Objectifs opérationnels

- ✚ Favoriser la découverte culturelle et artistique
- ✚ Valoriser les savoir être et savoir faire des enfants
- ✚ Renforcer l'estime de soi
- ✚ Favoriser le vivre ensemble
- ✚ Aider aux transferts de connaissances et de compétences

3. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

Fréquemment entendues dans les médias par rapport aux crises que l'apprentissage traverse, les questions de citoyenneté s'ancrent dans le rapport entre l'individu et la communauté. Par ce lien intrinsèque entre la personne et le groupe, l'activité citoyenne permet à l'enfant d'expérimenter et de questionner les relations à son environnement plus ou moins proche. L'activité citoyenne constitue une ouverture vers quelque chose d'autre que soi mais permet aussi la découverte de sa propre histoire.

Les actions éducatives mises en place doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies. La poursuite d'actions est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands problèmes de société : la faim dans le monde, la pauvreté ou le handicap. La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine. A cet égard, les animations organisées par les professionnels de la médiathèque, sur des thématiques variées, en lien avec le patrimoine local (l'eau, les abeilles et le miel, la culture locale...) sont de nature à permettre cette découverte par les enfants.

Objectifs opérationnels

- ✚ Réaffirmer les valeurs républicaines et consolider le lien social
- ✚ Favoriser la prise en compte de la parole de l'enfant
- ✚ Encourager la découverte et le respect de l'autre
- ✚ Favoriser la mixité intergénérationnelle

4. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives

Lors d'une activité sportive ou physique, l'enfant mobilise un large éventail de compétences cognitives, émotionnelles et sociales. C'est une activité où il se confronte mentalement et physiquement aux autres et à lui-même, il se (re)découvre dans ses émotions et ses sensations. Potentiellement, l'activité sportive peut amener l'enfant vers de nouvelles découvertes (activité à la mer par exemple), ou sportive (un nouveau sport) mobilisatrices de capacités d'adaptation.

Le but d'une activité physique et sportive est bien d'éduquer, pas d'obtenir un résultat sportif. Par le nécessaire rapport à l'autre qu'elle induit, l'activité sportive et/ou physique est souvent pratiquée pour favoriser les échanges et les rencontres en début de période et faciliter la création d'un collectif. En effet mon adversaire est aussi mon partenaire, si je ne le respecte pas, je ne peux plus jouer. Le respect des règles devient un enjeu majeur pour consolider l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à un groupe.

Objectifs opérationnels

- ✚ Développer les capacités nécessaires aux conduites motrices, prise d'information et de décision
- ✚ Encourager la découverte et le respect de l'autre
- ✚ Mettre les enfants en situation de réussite
- ✚ Favoriser la mixité sociale

III – La mise en œuvre

1. Organisation générale

Depuis la rentrée scolaire de 2006, la commune déclare tous ses accueils auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES 66) visant ainsi à assurer une qualité pédagogique. Cela engendre également, pour la commune, une obligation d'encadrement et de formation du personnel d'animation.

De ce fait, un plan de formation est proposé chaque année aux agents afin de consolider certaines pratiques, d'en développer de nouvelles, d'actualiser leurs connaissances autour des métiers de l'animation. Ces formations sont proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, mais aussi par d'autres acteurs comme la SDJES ou des acteurs locaux comme les Francas 66...

Cette recherche qualitative a eu un impact positif lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. En effet, **la commune dispose d'une vision d'ensemble sur les accueils à destination de l'enfance** qui permet la coordination et la mise en cohérence des différentes structures et de leur projet pédagogique. Ainsi, de l'école maternelle à l'école élémentaire, les enfants retrouvent une continuité pédagogique et organisationnelle qui leur permet de s'épanouir sereinement.

2. Les effectifs

Il est intéressant de noter les moyennes de fréquentation des différents temps périscolaire sur les deux écoles en octobre 2021 :

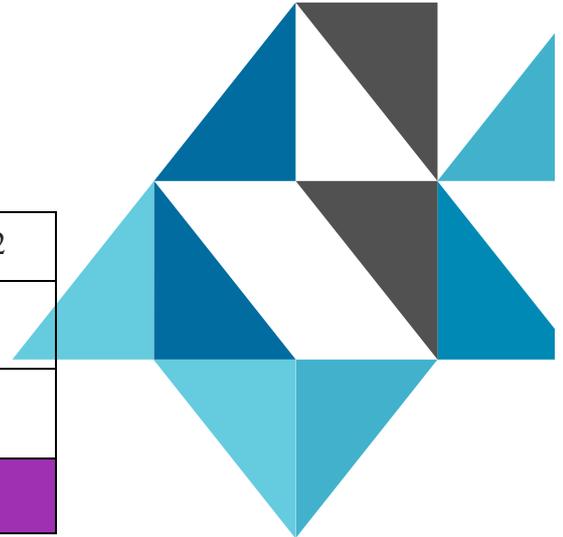
| | | Moins de 6 ans | 6-12 ans |
|--------------|-----------|----------------|----------|
| Périscolaire | Matin | 20 | 50 |
| | Midi | 80 | 135 |
| | Soir | 40 | 110 |
| | Mercredis | 20 | 35 |

En 2021, plus de 177 familles ont inscrit un ou des enfants à un accueil périscolaire. Soit 215 enfants, représentant 55 % des effectifs des écoles.

Pézilla-la-Rivière compte 667 jeunes.

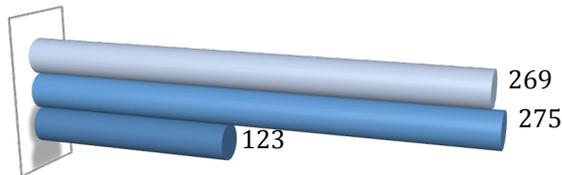
398 concernent l'école maternelle et élémentaire.

| Nombre d'enfants | 2020/2021 | 2021/2022 |
|-------------------|------------|------------|
| Ecole Maternelle | 127 | 138 |
| Ecole Elémentaire | 256 | 251 |
| TOTAL | 383 | 389 |

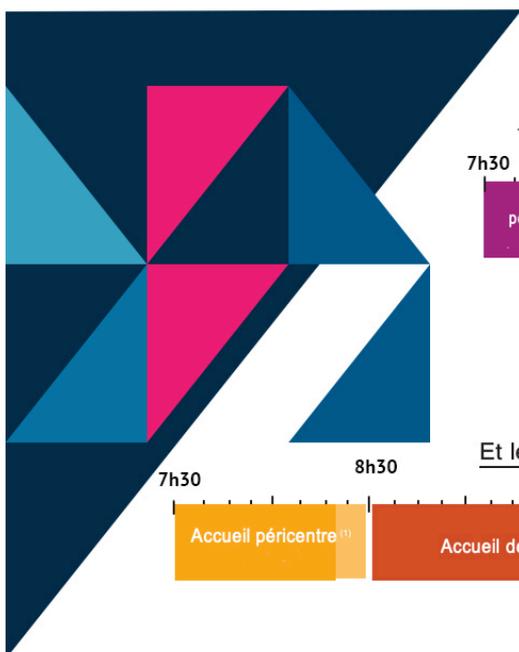


Composition de l'enfance et la jeunesse

■ 12/17 ans ■ 6/11 ans ■ 3/5 ans

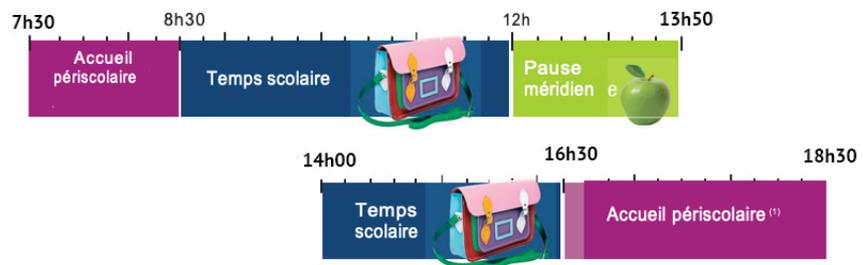


3. Les horaires



EMPLOI DU TEMPS DES ÉCOLES

lundi, mardi, jeudi et vendredi



Et le mercredi



IV – Le plan mercredi

1. Les objectifs

1. COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVE

L'éducation est l'affaire de tous. L'Enfant doit être abordé dans sa globalité. Il n'est pas uniquement celui de ses parents, juste un élève, ou alors un adhérent associatif ou même un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut pas prétendre accompagner qu'une part de lui.

Dans sa journée, sa semaine, un enfant est amené à changer d'environnement constamment. Chacun de ses environnements porte son propre projet éducatif avec des moyens pédagogiques qui diffèrent. Cependant, une cohérence et une complémentarité doivent être recherchées sur tous les temps de l'Enfant.

- Nourrir et enrichir les apprentissages de l'Enfant.
- Construire les projets des structures en concertation avec les projets d'écoles.
- Concerter et mettre en cohérence tous les temps de l'Enfant.

2. DÉCOUVERTE ET ÉPANOUISSEMENT

L'offre éducative du territoire doit permettre à l'Enfant de découvrir de nouvelles activités, de nouveaux domaines auxquels il n'aurait pas accès à travers d'autres instances. Dans cet esprit, la programmation du mercredi contribue à l'épanouissement personnel de chaque enfant. La prise en compte des intelligences multiples, la création de projets concertés et novateurs sont les clés de la réussite.

- Créer des parcours, des cycles de découverte qui suscite l'intérêt et la curiosité de l'Enfant.
- Proposer une pluralité d'activités culturelles, artistiques, sportives, citoyennes
- Enrichir et diversifier l'offre d'activités en lien avec l'offre existante.

3. ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

L'accès aux structures et activités du territoire doit être facilité. La variété, le choix, la tarification sont pris en compte dans l'élaboration des modalités de fonctionnement des structures ouvertes le mercredi :

- Adapter la tarification pour limiter un surcoût financier pour les familles.
- Développer une offre accessible financièrement pour faciliter l'inscription à un temps éducatif complémentaire.

2. L'offre d'accueil

TROIS POSSIBILITES

ACCUEIL DU MERCREDI

- Accueil des moins de 6 ans dans les locaux de l'école maternelle
- Accueil des plus de 6 ans dans les locaux de l'école élémentaire
- Péricentre de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30

INSCRIPTION POSSIBLE :



- Matinée sans repas (8h30 jusqu'à 12h00)
- Matinée avec repas (8h30 jusqu'à 14h00)
- La journée complète (8h30/9h15 jusqu'à 17h00/ 17h30)

TARIFICATION :

- Selon la formule choisie
- Modulée en fonction du quotient familial (QF)



Découverte de parcours éducatifs autour des thématiques sportives, culturelles, artistiques et citoyennes.

V – L'évaluation

L'évaluation du Projet Educatif Territorial permet de mesurer l'impact des actions et de vérifier si les objectifs définis lors de l'élaboration de celui-ci ont été atteints. Certains critères d'évaluation sont quantitatifs donc mesurables tels que les inscriptions des enfants. Cependant, les critères sont le plus souvent qualitatifs et donc subjectifs et émanent beaucoup de l'observation.

Plusieurs outils permettent de faire des évaluations régulières.

Les réunions de coordination du Projet Educatif Territorial contribuent à déterminer si l'organisation et les actions répondent aux attentes de la commune, des partenaires éducatifs.

Une réunion bilan est prévue chaque année avec les partenaires du projet.

Les réunions avec les équipes d'animation et leur directeur sont des indicateurs précieux sur le fonctionnement des accueils de loisirs. Elles permettent de faire le point régulièrement et d'apporter des réajustements, si nécessaire.

Le meilleur indicateur en terme d'évaluation reste l'observation et le dialogue avec les enfants et les parents. Ainsi, il est plus facile en observant, de voir si le mode de fonctionnement et les activités proposées répondent aux besoins et aux envies des enfants.

De même, les temps d'échanges avec les enfants donnent des indications sur le bon fonctionnement des accueils et indiquent si les objectifs sont atteints.

Enfin, la communication quotidienne entre la commune et les directeurs d'écoles permet une évaluation, une réactivité et une adaptation de chaque instant.